



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/10/168

Fonction publique – personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Séance du 20 octobre 2025
Date de convocation : 14 octobre 2025
Membres en exercice : 33
23 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Modification tableau des effectifs - emplois statutaires (Avancement de grade 2025)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE

Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Francine CHALMETON a donné procuration à Christiane ESPUCHE
Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno JOUANNE
Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD
Michel MATIVAL a donné procuration à Florinda RACE
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Rodolphe RUBIO
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Benjamin ROUVIERE a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND) **et 8 contre** (René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/10/168

RAPPORTEUR : Jean DENAT, maire

EXPOSE : Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

La municipalité a arrêté ses lignes directrices de gestion en date du 14 avril 2022, applicable au 01 mars 2022 pour une durée de 5 ans.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

PROPOSITION : Il est proposé :

Filière Administrative

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2025,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2025,

Filière Technique

- Création de deux postes d'ingénieur hors classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,
- Suppression de deux postes d'ingénieur principal, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,
- Création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,
- Suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,
- Création de trois postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,
- Suppression de trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,

Filière médico-sociale

- Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,
- Suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,

Suite délibération n° 2025/10/168

Filière Animation

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,

Filière Police

- Création de trois postes de brigadier-chef principal, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,
- Suppression de trois postes de gardien-brigadier, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025,

Vu le tableau des emplois,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- D'adopter cette proposition
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Benjamin ROUVIERE



Le maire,

Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le 05/11/2025



ID : 030-213003411-20251020-DE202510_0168-DE